

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 27  
présents : 26  
votants : 27  
Absent : 0**

L'an deux mille quatorze  
le 16 du mois de décembre à 20 heures.  
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2014.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO /  
Sonia CHAKROUNI/ Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI  
/ Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Catherine  
DINI /Charles BEVACQUA / Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA /  
Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ/ Mélanie MORINI / Marc LEROY  
/ Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO/ Taoufik FATFOUTA/ DRAGONI José/  
Christine DECORDER/ Eddie DEGIOVANNI/ Martine DUNOYER DE  
SEGONZAC/ LESSATINI Jean-Yves/ Gracienne DODAIN

**OBJET : FINANCES:**

PROCURATIONS : Sophie ESPOSITO à Romain BIANCHI

ABSENT :

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

**Tarifification du  
cimetière.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation  
funéraire, rendant obligatoire, pour les communes de plus de  
2 000 habitants et les EPCI de plus de 2 000 habitants compétents  
en matière de cimetière, la création d'un site cinéraire destiné à  
l'accueil des cendres des personnes décédées, dont le corps a  
donné lieu à crémation.

**VU** la création du site cinéraire au cimetière communal,  
composé de nouveaux équipements : columbarium, cavurnes  
et puits de dispersion,

**Considérant** qu'il y a lieu d'établir un tarif unique pour  
l'attribution ou le renouvellement des concessions décennales,

**Considérant** qu'il est nécessaire de définir les tarifs et durées de  
concession applicables à ces nouveaux équipements,

**Considérant** qu'il est utile de mettre en cohérence l'ensemble  
des tarifs afférents au cimetière,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

**Il est proposé** au Conseil Municipal d'approuver :

-l'ensemble des tarifs des droits au cimetière tels que ci-dessous :

Types de sépultures

Tarifs au 1er février 2014 (€)

Terrain commun : durée 5 ANS

GRATUIT

Concession décennale 110

Concession perpétuelle (1em<sup>2</sup>) 320

Case de columbarium mural, décennale 300

Case de columbarium circulaire, décennale 400

Cavurne décennale 450

Puits de dispersion 50

Caveau provisoire

Tarifs au 1er février 2014 (€)

Droit d'entrée avec séjour de deux mois 28

Droit de séjour à partir du troisième mois et par mois 10

Droit de sortie 10

**Compte rendu  
exécutoire après  
dépôt en préfecture  
le :**

**et publication en  
mairie le :**

- de dire que ces tarifs seront indexés au 1er janvier de chaque année sur l'évolution de l'indice mensuel I.N.S.E.E des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages, établi pour chaque mois d'octobre de l'année précédente, tarif arrondi à l'euro le plus proche inférieur ou supérieur.

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP  
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP

The image shows a circular official stamp of the Mayor of DRAP. The text around the perimeter of the stamp reads "LE MAIRE DE DRAP". In the center of the stamp, there is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Robert Nardelli".